

# Changements de noms propres.

Michel STELLY

16/12/2017

# Germanisation volontaire ou pas.

<b>Demange DIDIER</b>	<b>→</b>	<b>Sontag DIETRICH</b>
<b>PETIT</b>	<b>→</b>	<b>KLEIN</b>
<b>TISSERAND</b>	<b>→</b>	<b>WEBER</b>
<b>MASSON</b>	<b>→</b>	<b>MAURER</b>
<b>MANGENOT</b>	<b>→</b>	<b>MUNSCHINA</b>
<b>CLAUDEPIERRE</b>	<b>→</b>	<b>GLATTPETER (1941).</b>

# Francisation volontaire ou pas.

<b>KRAEMER</b>	→	<b>MERCIER</b>
<b>KNOPF</b>	→	<b>BOUTON</b>
<b>ROTT</b>	→	<b>ROUX</b>
<b>KOLHER</b>	→	<b>CHARBONNIER</b>
<b>GERBER</b>	→	<b>TANNEUR</b>
<b>RITTER</b>	→	<b>CAVALIER</b>
<b>BECK</b>	→	<b>BOULANGER</b>
<b>HERMANN</b>	→	<b>NERMANT</b>

# Noms des Juifs.

- Décret du 20 juillet 1808 obligeant les juifs à adopter des noms et prénoms définitifs.
- Presque toutes les familles possédant un patronyme fixe l'ont conservé en Alsace.
- Des exceptions locales. Par exemple à Hegenheim (Haut-Rhin) plus de 30 familles Lévy. Elles s'appellent dorénavant: Barth, Bluem, Blum, Judith, Lauff, Léo, Levailant, Lewall, Leweil, Ley, Wolff ...et Lévy.

- Autres exemples:
  - Moïse ABRAHAM de Westhoffen (Bas-Rhin) est devenu Moïse BLUM. Il est l'ancêtre de Léon BLUM.
  - Une partie des LÉVY de Wintzenheim (Haut-Rhin) devient des MEYER ou des EBSTEIN.

# Alsaciens-Mosellans durant la guerre 14-18.

- Près de 18 000 Alsaciens prennent le risque de combattre du côté français durant la guerre 14-18.
- Certains ont quitté l'Alsace-Lorraine avant la fermeture des frontières lors de la déclaration de la guerre.
- D'autres résident déjà en France.
- Une minorité est constituée d'anciens soldats allemands faits prisonniers de guerre par les Français ou rentrés de captivité de Russie.

# Alsaciens-Mosellans durant la guerre 14-18.

- Ces Alsaciens-Mosellans ont choisi de combattre dans l'Armée française. Ils sont sujets allemands. Si faits prisonniers ils seraient au mieux considérés comme déserteurs et au pire comme combattants avec l'ennemi. Leurs familles pourraient être inquiétées.

# Les Alsaciens-Mosellans engagés en 14-18.

- Dans les faits, un état civil fictif leur est attribué, avec un nouveau livret militaire et une nouvelle plaque d'identité, le bureau de recrutement étant le seul organisme à connaître la véritable identité du porteur du document.
- Bien entendu, il est conseillé de choisir un nom qui ne laisse aucun doute sur son origine française.



# Les Alsaciens-Mosellans engagés en 14-18.

- Ainsi Pierre Gross né effectivement à Kalhausen le 18 février 1877 prend en 1915 le nom de Pierre Dejean (c'est le patronyme de son épouse).
- Il est désormais né le 18 février 1887 à Mamers dans la Sarthe. Il est rajeuni de 10 ans de manière à accentuer la vraisemblance de sa situation militaire.
- Ses parents fictifs sont Félix Dejean et Isabelle Potdevin.
- Le domicile de résidence indiqué est lui aussi fictif. Il résiderait au 122, rue d'Assas à Paris alors que son adresse est en réalité en 1915 Cité Condorcet, au numéro 9, à Paris.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom GROSS dit DEEJEAN

Prénoms Gien,

Grade Soldat 23<sup>e</sup> Cie

Corps 339<sup>e</sup> Infanterie

N<sup>o</sup> 204 au Corps. — Cl. 1897

Matricule. 294 au Recrutement Sing. 3<sup>o</sup> Central

Mort pour la France le 24 juillet 1915

à Neuville St Vaast. Bd, Calais

Genre de mort tué à l'ennemi

Né le 18 Janvier 1885 à Krauthausen

à France Département Lorraine

Arr<sup>ondissement</sup> (p<sup>our</sup> Paris et Lyon). } Moselle  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_

par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le 17 avril 1916

à Paris 1<sup>er</sup> arrondissement

N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

Cette partie  
n'est pas à remplir  
par le Corps.

Né le 19 Janvier 1844 ~~à~~ La Balhansen

à ~~Paris~~ Département ~~Paris~~

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), } Moselle  
à défaut rue et N°.

# Les Alsaciens-Mosellans engagés en 14-18.

- Pour les Alsaciens-Lorrains pratiquant mal le français ou ayant un fort accent, il est conseillé de choisir un lieu de naissance en dehors du territoire occupé par les Allemands, mais toutefois assez proche de la frontière suisse ou alsacienne-lorraine, de manière à justifier celui-ci.
- Les temps de service dans la réserve et la territoriale doivent être cohérents de manière à n'éveiller aucun soupçon lors du contrôle approfondi du livret par l'ennemi en cas de capture.
- Il va de fait qu'à l'issue de son engagement, l'intéressé recouvre son vrai nom.

# Alsaciens-Mosellans durant la guerre 14-18.

- A l'issue du conflit on estime leur nombre entre 17 000 et 25 000 Alsaciens-Mosellans...
- Trois cents d'entre eux gisent toujours aujourd'hui dans les nécropoles militaires françaises avec la mention «Mort pour la France» mais sous un nom qui n'a jamais été le leur.